

Ainsi que vous avez pu le voir par la comparaison des prêts faits durant les premiers six mois avec ceux faits durant les derniers six mois de l'année dernière écoulée, les demandes ont été beaucoup moins fortes dans la première période de l'année que dans la seconde, et la Société s'est, au commencement de l'année, trouvée avec une forte somme de fonds non employés. Sous ces circonstances, ainsi que les règlements, l'acte d'incorporation de la Société et les actes généraux concernant les Sociétés de Construction les y autorisaient et même en certains cas l'exigent, les Directeurs ont cru devoir faire le placement d'une partie de ces fonds non employés et ils ont acquis des actions de Banque pour la somme que vous voyez à l'avoir dans le Rapport du Secrétaire-Trésorier, soit :..... £1,080 11 3

la prime comprise

Comme les affaires de la Société doivent en général se faire sur prêts hypothécaires, il sera sans doute utile de réaliser ces actions aussitôt qu'une occasion avantageuse se présentera.

D'après le montant du capital souscrit et des actions avancées et prêtées, le revenu moyen régulier et mensuel de la Société s'élève maintenant à trois mille louis courant et même plus. Avec un semblable revenu ainsi que les remboursements casuels d'actions empruntées, et les autres ressources de la Société, les Directeurs se croient autorisés à dire que la Société maintenant pourra toujours et facilement faire face à tous ses engagements ainsi que subvenir à toutes demandes de prêts qui pourraient lui être faites.

Le tout respectueusement soumis.

D. E. PAPINEAU,
Président.

Montréal, 11 Mai 1868.

Assem

Naz.
pelé au
rier d'ic
Le R
approuv

Les 1
l'année

Des n
de char
Coutu,
Sur p
Ecr., de
blée po